



Janvier 2017, n° 219

CAcadémique Contractuels
Rentrée 2017
Stage «souffrance au travail»
Carrières
Remplacement Stagiaires
Commission Actifs/Retraités

Éditorial

Pas simple, cette préparation de rentrée, et un peu l'impression d'avoir répété en boucle, durant ce quinquennat, que les conditions de travail n'allaient pas s'améliorer. De fait, et malheureusement, les 225 postes alloués à notre académie vont à peine permettre de couvrir la hausse démographique, donc une nouvelle fois un quasi statu quo, avec des jeux de chaises musicales dans les collèges qui voudraient donner le change.

Pourquoi c'est si grave ? Évidemment parce que l'affirmation de la priorité donnée à la jeunesse de ce pays ne se retrouve pas dans les faits, qui eux, sont têtus. La crise de recrutement dans le second degré est profonde, et il aurait fallu un recrutement beaucoup plus massif pour à la fois rattraper les 80000 suppressions subies précédemment et permettre d'abaisser partout les effectifs, d'offrir les dédoublements nécessaires, et de desserrer ainsi un peu l'étau de nos conditions de travail, et avec elles, de celles de nos élèves, au premier chef. En lieu et place, des réformes dont celle emblématique du collège, qui ont diminué les enseignements, supprimé pratiquement tous les groupes pour tenter de masquer la pénurie d'enseignants. Partout, des reculs...les postes de TZR, laissés vacants pour essayer de pourvoir partout les postes en établissements, sont fermés dans notre académie, et le rectorat cherche à constituer un groupe de contractuels à l'année, qui certes bénéficieront d'une garantie de salaire, - et l'on sait bien à quel point cela peut être vital pour eux - mais seront contraints d'accepter n'importe quel poste dans des zones aux contours incertains, sans les indemnités dues aux TZR. Dans ces conditions, même pas sûr que le jeu en vaille

Avis de gros temps

la chandelle, et un recul de 30 ans de nos acquis, sur l'idée que le remplacement est un besoin permanent du service public d'éducation, et doit à ce titre, être assumé par des titulaires indemnisés et formés à ces missions.

Alors que faire ? Surtout, ne pas se résigner ! Et plus que tout, porter notre parole ! Les rebondissements de la campagne pour l'élection présidentielle sont nombreux, et sans doute pas terminés... Mais une grande constante cependant, le silence assourdissant sur le second degré ; on entend parler - un peu - du primaire, du supérieur, mais rien sur le second degré, donc à nous de l'imposer dans le paysage, par tous les moyens, en commençant sans doute par les parents, à qui il faut encore, et mieux, expliquer la pénurie d'enseignants qui génère le manque de remplacement, des réformes contraires à l'intérêt de leurs enfants, nos élèves... Faire d'eux des alliés, notamment dans le cadre des préparations de rentrée, au lieu d'en rester à subir la litanie des heures non remplacées en conseil de classe, comme autant de mises en cause délétères ! Non et non, il n'y a pas trop de fonctionnaires dans ce pays ! Ils et Elles travaillent beaucoup, et doivent être mieux rémunérés !

Reprendre à tous les niveaux la main sur nos métiers. C'est l'enjeu du congrès d'étude les 8 et 9 février où nous travaillerons les questions de liberté pédagogique, d'interdisciplinarité, de gouvernance, d'autonomie et de force syndicale.

Nous sommes nombreux, nous avons la force de nous faire entendre !

Corinne Baffert

Rentrée 2017 : l'échec d'une reconstruction

Ce fut le slogan de tout un quinquennat : 60 000 postes pour reconstruire l'École et pour revenir sur les effets désastreux des années Fillon/Sarkozy. Pour notre académie, les 225 postes d'enseignants dans le second degré et les 13 postes de CPE ne suffiront pas à faire oublier les suppressions désastreuses des politiques de droites. Reste d'ailleurs à savoir si, à la rentrée prochaine, ces emplois se traduiront bien par autant de postes à temps plein devant les élèves avec une crise de recrutement qui continue.

225 postes pour répondre à de multiples priorités

Lors du Comité technique académique du 18 janvier 2017, la Rectrice a égrainé les priorités pour la rentrée prochaine : continuer la mise en œuvre de la réforme du collège avec la dotation de 3h de marge, contre 2h45 l'année dernière ; financer le plan 500 formations pour la voie professionnelle et la nouvelle carte des formations, accompagner particulièrement 14 LP dont 8 établissements socialement fragiles, engagement ministériel suite aux fortes mobilisations des lycées de l'éducation prioritaire pour lesquels le ministère ne prévoit qu'une prolongation de l'ancienne carte de l'EP. Multiples priorités pour les lycées et collèges, mais surtout faire face à des effectifs toujours en augmentation avec près de 1000 élèves en plus en collège et plus de 1300 en LGT et LP.

Nous avons alors assisté à un grand exercice de langue de bois : « Le H/E moyen prévisionnel des collèges augmente par rapport à la rentrée 2016 ». Calculatrice à l'appui, nous passons bien de 1,275 heure par élève en 2016 à 1,276 heure par élève pour 2017. Soyons très, très vigilants, parce que cette augmentation dans nos classes court le danger de passer complètement inaperçue. En passant, l'ouverture d'un collège dans l'agglomération de Valence va obligatoirement conduire à la nomination d'un prof-doc' dans ce nouveau collège, encore 18h qui vont échapper au calcul du H/E, et donc repousser encore d'une décimale l'augmentation. Tout cela avec une « hausse mesurée » [sic] du taux d'HSA qui passe 7,16 % à 7,2 %.

En lycée, « l'évolution de la dotation de +163 ETP permet de répondre à la hausse démographique » [re sic], et le H/E moyen passe de 1,458 en 2016 à 1,449. Cherchez l'erreur !

Déshabiller Paul...

Dans les répartitions départementales entre les collèges, le financement des 15 minutes supplémentaires de marge est invisible, les établissements recevant encore une dotation supérieure à 29h par division. Alors, pour afficher une attention particulière aux établissements défavorisés, les IA-DASEN bourrent encore plus les classes de nombreux collèges... pour lutter contre la difficulté scolaire ?

François Lecointe

Remplacements : la précarité augmente

Le remplacement des enseignants absents est une nécessité du service public. Beaucoup d'entre vous ont déjà entendu les parents d'élèves mettre ce sujet en avant, mais souvent en parlant des professeurs absents et non du manque de remplaçants ou de leur formation.

Le SNES-FSU s'est toujours battu pour que les remplacements soient assurés par des Titulaires sur Zone de Remplacement qui ont passé le concours et ont été formés comme tous les enseignants titulaires.

Depuis des années, et encore plus depuis cette rentrée, trouver des remplaçants devient de plus en plus difficile car le nombre de TZR a diminué. L'administration confie de plus en plus les remplacements à des contractuels, personnels précaires et auxquels on demande parfois d'enseigner des matières qui ne correspondent pas à leur diplôme.

Lors du stage TZR du 13 décembre, nous avons remis en avant les problèmes communs à tous les personnels contre lesquels nous devons lutter : les compléments de services pénibles avec des établissements éloignés, des allers-retours infernaux, la multiplication des établissements notamment pour les collègues victimes de la réforme du collège...

Pour appuyer nos revendications auprès de l'administration, envoyez-nous des témoignages précis sur ces situations et leur pénibilité. Une autre façon de protester est aussi de déposer des motions au CA contre ces compléments de services.

Un autre problème auquel sont confrontés les TZR est le non-respect des affectations au plus proches de leur établissement de rattachement administratif, comme par exemple :

- un TZR envoyé loin de son rattachement alors qu'il existe des heures à faire plus proche qui sont confiées à un contractuel.
- un TZR n'est pas envoyé pour effectuer un remplacement proche de son rattachement sous prétexte que le nombre d'heures à effectuer est inférieur à son maximum de service. Ce TZR attend donc une autre affectation (qui sera plus lointaine) et les heures sont réalisées par un contractuel.

Tout ceci est non seulement générateur de fatigue pour le TZR (longs trajets), mais aussi gaspille l'argent public puisque le rectorat payera des frais de déplacements plus élevés ou payera en même temps le TZR en attente et le contractuel.

Camille Vittoz et Cyril Borel

Rentrez dans le rang ! Je ne veux voir qu'une seule tête !

C'est un refrain que l'on entend désormais à tous les étages de l'Éducation nationale : le fonctionnaire doit fonctionner [sic], obéir, rentrer dans le rang et ne pas faire trop de vagues.

Et cela commence dès la première année d'enseignement durant laquelle le stagiaire estimé un peu trop remuant est bien vite mis au pas.

En pleine crise de recrutement, avec le bilan mitigé que l'on connaît sur la formation initiale, l'administration pourrait chercher (et trouver) des solutions aux difficultés bien connues des stagiaires : surcharge de travail, inadéquation entre les besoins et les contenus de formation, souffrance de certains collègues débutants face aux difficultés du métier, isolement, manque de reconnaissance, injonctions répétées et trop souvent contradictoires de la hiérarchie, des tuteurs, des formateurs, multiplication des évaluations ...

Eh bien non ! Point de souplesse ni de confiance, l'institution pourchasse le vilain stagiaire qui sèche les cours à l'Espé en instituant une fiche de suivi des absences bien plus contraignante que les précédentes.¹ Réponse fort peu adéquate et bien maladroite. Outre le fait que les collègues, stagiaires et formateurs, ont autre chose à faire qu'émarger 30 fiches et plus à la fin de chaque cours, chacun appréciera de se voir ainsi traité comme un tire au flanc potentiel, un collégien bricolant des excuses pour ne pas faire ses devoirs. Un comble par ailleurs, que l'administration se dédouane de sa propre mission de vérifier l'assiduité en chargeant encore un peu plus la barque du stagiaire.

Les collègues que nous rencontrons sur le terrain sont bien loin de cette caricature et ils savent que leur formation est indispensable, conscients qu'enseigner est un métier qui s'apprend. Mais ils ont aussi et avant tout besoin d'écoute, de confiance et de considération.

C'est pourquoi le SNES-FSU soutient toutes les actions des stagiaires pour obtenir l'abandon de cette fiche de suivi (boycott, pétition) et a adressé un courrier à la direction de l'Espé et au rectorat. Une audience est prévue prochainement sur le sujet.

Cécile Sanchez

1. Il existe déjà une feuille d'émargement que chaque formateur fait circuler mais il est désormais demandé aux stagiaires de faire compléter et signer à chaque heure de cours une fiche nominative qu'ils doivent eux-mêmes renvoyer tous les mois.

Stage « Souffrance au travail »

Destiné aux militants du SNES de l'académie de Grenoble (S1, S2 et S3), ce stage a permis de mettre à distance la vision imposée par le *new management* sur notre propre travail.

Les collègues que nous rencontrons sont portés par l'envie de contribuer à l'émancipation de tous les jeunes et sont dotés d'une grande conscience professionnelle. Toutefois, nous recevons de plus en plus souvent des personnels épuisés, avec un sentiment grandissant de perte de sens du métier. Si certains ne voient d'issue que dans la démission ou la reconversion, d'autres s'acharnent à assurer leurs missions quoiqu'il leur en coûte. Et c'est bien souvent au prix de leur santé qu'ils continuent à exercer.

Hervé Moreau du CHS-CT ministériel nous a rappelé que la responsabilité de notre employeur est engagée vis-à-vis des risques psycho-sociaux ; le travail, tel que l'État nous l'impose, ne doit pas porter atteinte à notre santé. Mieux, chaque geste professionnel doit être pensé pour éviter qu'il ne soit source de souffrance, physique ou psychique.

Chaque enseignant aura relevé l'ironie et le paradoxe de la situation. Le *new management* impose la vision d'un enseignant toujours prompt à se soustraire à la tâche qu'on lui demande. Cette doctrine permet de justifier dans les établissements les méthodes de gestion autoritaires, les réformes qui se succèdent sans diagnostic et l'augmentation du temps de travail qui ne dit jamais son nom (hausse d'effectifs, diminution de l'horaire disciplinaire, réunions...)

Les militants des CHS-CT départementaux et académique présents ont pu en attester : si la loi a créé ces instances, dans les faits, c'est toujours dans le rapport de force que les élus réussissent à faire avancer les choses.

Nous avons collectivement besoin de changer notre regard sur les situations de travail que nous rencontrons, en particulier sur leur impact sur notre santé. Si l'on n'arrive plus à dormir, que l'on se rend « la boule au ventre » sur son lieu de travail, qu'on est si préoccupé que les trajets en voiture deviennent dangereux, ce n'est pas normal et il faut le faire savoir. En particulier, alerter l'administration et les CHS-CT sur les causes de ce qui se transforme parfois en véritable souffrance.

Remplir alors les fiches du registre santé et sécurité au travail devrait alors être un réflexe, tout comme les transmettre en double aux CHS-CT. Cette fiche est disponible dans l'espace ressource du site ac-grenoble, rubrique Espace SANTÉ SÉCURITÉ (cliquer sur « Second degré, fiche « santé et sécurité au travail »).

En ce qu'il reste un élément structurant de nos sociétés, le travail doit faciliter le développement de l'individu. Cela n'est possible qu'en améliorant les conditions de ce travail en terme de reconnaissance, de temps de travail et de salaire. C'est avec le SNES-FSU que nous y parviendrons !

Anne Dortel

Texte adopté le 19 janvier 2017

Dans le contexte de la campagne électorale, certains discours visent à valider, dans la ligne des politiques qui ont été menées jusqu'ici, l'idée selon laquelle il y aurait trop de dépenses publiques alors même que face à la montée toujours plus forte du chômage, de la pauvreté, c'est bien la dimension sociale qui a besoin d'un financement important. S'y ajoute le discours du vote utile face au péril que représentent le Front national ou le programme du candidat désigné de la droite. Certes le péril est grand ; nous devons dénoncer le caractère néfaste de ces idées et déconstruire les mensonges qui sont véhiculées notamment par le FN qui se présente comme le défenseur des fonctionnaires ou François Fillon qui présente les services publics comme un poids. Le mouvement social doit prendre toute sa place dans le débat démocratique, rendre crédibles les alternatives que nous portons. Le SNES-FSU a donc, une fois de plus, une grande responsabilité pour imposer, dans les débats actuels, nos revendications de démocratisation du second degré et de l'accès aux savoirs, de revalorisation et d'attractivité de nos métiers, de défense de la liberté pédagogique et de nos rôles de concepteurs de nos métiers. Plus largement, la FSU doit intervenir pour défendre la fonction publique et ses agents. Face aux discours anti-fonctionnaires qui se généralisent, il faut montrer le rôle de cohésion sociale des services publics et des fonctionnaires qui les font vivre. Le SNES et la FSU doivent mener une grande campagne d'opinion en utilisant tous les médias. Ils doivent également s'adresser, non seulement à tous les collègues avec des tracts et affiches pour décliner notre projet pour l'École et la fonction publique, mais également à tous les usagers, en particulier les parents.

PPCR : rémunération et évaluation

Le SNES-FSU continue de dénoncer la politique salariale menée dans l'Éducation nationale qui a conduit à la crise de recrutement que nous connaissons aujourd'hui. Les avancées obtenues dans le cadre du PPCR sont à mettre à l'actif de toutes les luttes menées depuis plusieurs années. Le SNES-FSU doit donc acter ces avancées tout en continuant la lutte pour l'augmentation du point d'indice, l'unification des corps dans le corps des agrégés revalorisé et la revalorisation des pensions.

Sur le volet évaluation des personnels, même si le statu quo n'est pas souhaitable, et s'il y a des avancées dans le projet (égalité de traitement de collègues avec le rythme unique d'évaluation, respect du double regard, contestation possible en CAP, et fin du bilan professionnel) qui sont le résultat du travail acharné du SNES, le projet pose toujours de nombreux problèmes : rôle du chef d'établissement (qui garde là un outil de management) ; des items toujours aussi peu pertinents malgré des avancées lors des groupes de travail, et surtout pas adaptés avec une grille de compétences loin du cœur de nos métiers. Ainsi, certains items peuvent entraver de fait la liberté pédagogique. Le fait que le chef d'établissement soit amené à évaluer la capacité des enseignants à collaborer avec les partenaires de l'école pose la question sa légitimité dans ce domaine et celle de la liberté de l'enseignant dans les choix des personnes avec lesquelles il veut collaborer. Si les modalités retenues dans les textes définitifs remettent en cause notre liberté pédagogique, éloignent l'évaluation du cœur du métier et confortent les dérives managériales, le SNES-FSU devra se prononcer contre en Comité Technique Ministériel.

Non titulaires

Plusieurs textes, clarifiant et harmonisant la rémunération et les conditions de travail, de recrutement et d'emploi de tous les contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ont été publiés fin août 2016.

Le recrutement massif de contractuels vient pallier les manques d'enseignants, CPE et COPsy pour assurer, non seulement des remplacements, mais de plus en plus occuper les postes restés vacants à l'issue du mouvement faute de recrutement de titulaires en nombre suffisant. Dans l'académie, ce sont plus de 1 500 contractuels qui sont exploités chaque année pour pourvoir les postes restés vacants après les mouvements des titulaires ou parfois, remplacer au pied levé les professeurs absents.

Profitant de l'absence d'une réglementation précise, le rectorat de Grenoble utilise la précarité de la situation de nos collègues, par exemple pour multiplier les contrats de quelques heures, certains contractuels cumulant des contrats dans plus de 4 établissements pour essayer d'arriver à un temps plein.

Deux groupes de travail se sont réunis en novembre et décembre 2016 pour remettre à plat la gestion académique des contractuels. Pour le SNES-FSU, le projet académique n'est pas satisfaisant. Nous revendiquons un entretien systématique avec les corps d'inspection pour le recrutement d'un contractuel et une véritable formation pour ces collègues. Concernant leur évaluation, nous demandons la suppression de la grille d'auto-positionnement et qu'une évaluation négative ne conduise pas à un blocage de l'avancement de trois ans.

Sur leur rémunération, le rectorat prévoit une grille s'étalant sur 51 ans ! Nous exigeons un passage plus rapide entre les niveaux de rémunération.

L'administration voudrait prendre en compte la rareté de la discipline enseignée pour la différenciation de l'indice de recrutement, le SNES rappelle son ferme attachement à un traitement égal entre les disciplines.

La circulaire nationale n'ayant pas été publiée, la FSU s'est opposée lors du CTA du 18 janvier à ce que ce projet soit discuté et a obtenu le renvoi de cette consultation après la publication de la circulaire nationale. En l'état actuel du projet académique, le SNES-FSU se serait prononcé contre.

Si le SNES-FSU a acquis des avancées intéressantes pour les collègues contractuels au niveau national, comme le fait qu'ils puissent être recrutés pour une année scolaire permettant ainsi une rémunération stable, qu'un remplacement sur besoin permanent débutant courant septembre débouche sur un contrat jusqu'au 31 août de l'année suivante, qu'un besoin de 10 mois se traduise par un contrat de 1 an, que l'évaluation des contractuels se déroule selon le modèle des titulaires, que l'entretien obligatoire en cas de non renouvellement puisse avoir lieu en présence d'un représentant syndical, etc., la CAA du SNES-FSU estime que la menace est grande de créer un vivier de CDD pour pallier le manque de TZR et de faire sortir du service public les missions de remplacement. La CAA dénonce avec force ce transfert organisé du remplacement, besoin permanent du service public d'éducation, sur la précarité. Au contraire de ces choix politiques et budgétaires, le SNES-FSU doit exiger un plan massif de titularisation pour permettre aux contractuels d'intégrer le service public, avec les garanties de formation et d'indemnisation, de façon à ce que les contractuels ne soient cantonnés à la fois à la précarité et aux missions les plus instables et coûteuses et nécessitant le plus de formation.

Préparation de rentrée

Pour la rentrée 2017, ce sont 225 postes d'enseignants et 13 postes de CPE qui sont alloués à notre académie. Ces moyens supplémentaires couvrent à peine la hausse démographique en collège et lycée. Il faut donc s'attendre à des classes de nouveau surchargées, encore une fois sans aucune amélioration de nos conditions de travail. Le développement de l'inclusion sans moyens supplémentaires alourdira encore les situations de souffrance professionnelle au quotidien. Dans ces conditions, prendre à la légère le doublement des démissions de nos jeunes collègues est complètement irresponsable.

Pressions en collège sur l'évaluation

Après un peu plus d'un trimestre de mise en application de la réforme, nous pouvons faire le constat d'une très grande disparité dans son application d'un établissement à l'autre. Dans le même temps, les équipes pédagogiques se disent épuisées par la charge de travail que représentent la préparation de quatre nouveaux programmes, la mise en place des EPI, l'élaboration de l'AP ... Notre rôle d'organisation syndicale est de défendre les collègues confrontés à des injonctions multiples et parfois contradictoires et de dire la reconnaissance dont ont besoin les personnels. La mise en place chaotique du LSU, la volonté de certains chefs d'établissement d'imposer une évaluation par compétences sans aucune concertation avec les équipes, les pressions répétées pour la mise en place des EPI sont des exemples parmi d'autres de ce type de pressions. Le SNES-FSU mettra à disposition du matériel (tract, article sur le site...) rappelant nos obligations et les cadres réglementaires dont les chefs veulent s'affranchir, particulièrement le respect de notre liberté pédagogique.

Par ailleurs, il est essentiel de faire remonter par les CHSCT académique et départementaux toutes les situations de travail dégradées. Il ne faut pas hésiter à renseigner les fiches de registre SST sur tout ce qui conduit à une surcharge de travail : multiplication des réunions, déstructuration et instabilité des emplois du temps, situations de tension, mise à mal de l'identité professionnelle... Ces registres sont obligatoires et personne ne peut nous empêcher de noter des observations et suggestions relatives à l'amélioration de nos conditions de travail.

Que faire ? Nous faire entendre !

Il est indispensable de tenir des heures syndicales sur la DGH et sur les pressions subies, en n'hésitant pas à demander aux militants des sections académique et départementales leur intervention pour co-animer ces heures.

La préparation des CA doit être l'occasion de rencontrer les parents d'élèves pour informer et expliquer les dégradations subies depuis plusieurs années (absences non remplacées, imposition parfois par l'administration de prise en charge d'élèves sans formation préalable ou qualifications nécessaires...).

Le congrès d'étude des 8 et 9 février autour de la liberté pédagogique et de l'outil syndical avec Denis Paget et Benoît Teste doit être un moment fort associant un maximum de collègues pour reprendre la main sur nos métiers.

Parce que le syndicat n'est fort qu'avec tous ses adhérents, il est urgent de syndiquer tous les enseignants, CPE, COPsy, contractuels, AESH et AED pour préparer les batailles et les échéances qui sont devant nous.

Texte adopté à l'unanimité des 22 présents

Vivement le dégel !

On vit vraiment une époque formidable. L'actualité charrie son lot d'incohérences et d'incongruités.

Les Shadoks sont de retour

La grippe sévit dans notre pays et les hôpitaux, saignés par des années d'austérité, se retrouvent incapables de faire face. Mais pas un responsable pour faire le lien entre ces politiques et les dysfonctionnements !

Un gouvernement, soucieux du bien-être de ses agents, chante les louanges de la revalorisation congrue qu'il nous a accordée mais oublie ou s'avère incapable de la mettre en place sur la fiche de paie de janvier, d'où une baisse de salaire.

Un ex-Premier ministre, en mal de popularité, entend lui aussi nous redonner dignité et pouvoir d'achat, alors qu'il a scrupuleusement appliqué une politique d'austérité responsable de l'appauvrissement des fonctionnaires, toutes catégories confondues.

Que dire du salaire conséquent versé à une discrète Pénélope par le nouvel Ulysse de la droite, héraut de la rigueur et de l'utilisation morale et raisonnée des fonds publics? Le pauvre a oublié, avec ses classiques, que l'épouse de César doit être insoupçonnable.

Il y a aussi de quoi être dubitatif devant les larmes de crocodiles de certaines personnalités politiques qui déplorent le niveau insuffisant des salaires et préconisent de les revaloriser en supprimant une partie des cotisations sociales (Vous savez bien, les fameuses «charges»). Mais silence têtue quand il s'agit de dire comment ces baisses de cotisations, qui amputent le financement de la protection sociale, seront compensées, le plus souvent sur notre dos (hausse de la TVA, financement par le CICE, etc.)

Vous avez dit primaire(s) ?

Ces incohérences, ces omissions pudiques révèlent surtout que la question de la vérité et de l'intégrité est devenue accessoire en politique et que seule compte la performance médiatique. Il n'est donc pas étonnant, dans ce contexte, qu'on nous présente le système des primaires comme l'horizon indépassable de la démocratie.

Ainsi, un parti qui ne sacrifierait pas à ce rite de la modernité semble irrémédiablement marqué du sceau de l'archaïsme. À croire que les débats internes, les congrès, l'élaboration collective d'une ligne politique soient totalement inutiles. Et pourtant, à voir cette revue des egos que révèlent les primaires, à voir l'énergie perdue à échanger des coups et à tendre des pièges à son compétiteur du moment (notez bien qu'on ne dit pas adversaire), à voir les blessures ouvertes dans un même camp, on peut douter de l'intérêt d'un tel dispositif. Peut-on réellement croire qu'après de tels déchirements, il y aura place et temps pour la réconciliation et le travail commun et collectif avant l'élection présidentielle ?

Vive la sociale !

Au milieu de ce tumulte ubuesque, la solidarité et la fraternité restent des valeurs qui ne sombrent pas. Pour preuve, le succès inattendu de *La Sociale*, documentaire de Gilles Perret, qui atteint les 100 000 spectateurs (contre 15 000 habituellement pour ce type de films), qui alimente le débat sur des questions politiques fondamentales à partir de l'histoire de la Sécurité Sociale et qui entre en résonance avec l'actualité de la présidentielle.

Porteuse de ces valeurs, notre organisation doit les faire vivre sans complexes au sein de la profession. Il ne suffit plus de pratiquer la solidarité, il faut aussi expliquer sans cesse notre travail militant en plaçant chaque collègue devant ses responsabilités : nos actions, si elles les servent, sont aussi au service du projet d'école et de société que le SNES a élaboré au fil du temps. Il faut donc s'engager.

L'engagement par l'exemple

Les occasions ne manquent pas de mettre en pratique nos principes. Les syndiqués du SNES vont devoir, cette année comme les précédentes, s'investir dans la bataille des DGH qui ne permettront d'améliorer ni nos conditions de travail ni celles des élèves. Cette lutte pour de réels moyens de fonctionner va nous permettre de rejoindre le mouvement « Touche pas à ma ZEP », leur combat étant aussi le nôtre pour une École de qualité sur tout le territoire. Il va falloir également hausser le ton dans le dossier de l'évaluation des personnels et dire que nous ne voulons pas des pratiques managériales. N'oublions pas non plus de travailler en lien avec les collègues touchés par la précarisation (TZR comme contractuels). De même, le travail de sape contre la réforme du collège et celle du lycée doit se poursuivre mais il faut lui donner de la visibilité. Ne nous contentons plus de faire mais rappelons, encore et encore, dans les instances comme dans la presse, auprès de l'Administration comme des parents, que nous refusons cette école inégalitaire qu'on nous construit pierre après pierre.

Au SNES, notre force, ce sont les valeurs que nous portons. Faisons de ces valeurs le cri de ralliement dans les luttes que nous menons !

Contre le racisme d'État et autoritarisme : enseignant/es et syndicalistes doivent être en première ligne !

Il et elles étaient 4 dans ce collège de Rep. Des élèves qui, vu/es de l'extérieur, ne tranchent pas avec le reste de leurs camarades. Sauf qu'aucun/e ne parle français. Pas de chance : les moyens attribués au soutien des élèves « primo-arrivant » en France sont de plus en plus faibles. Les voilà donc balancé/es deux jours par semaine en classe normale. « Intégré/es », on dit. Il et elles ne comprennent à peu près rien à ce qui s'y raconte, forcément. Une AVS, parfois, des professeurs qui, sans formation ni moyens (et ayant le reste de la classe à gérer) n'y peuvent pas grand-chose... Et roule. Alors il et elles ont intérêt à être solides, sous peine de plier sous l'ennui, l'absence de sens. Il et elles ont intérêt à profiter à fond de leurs heures de cours de Français pour progresser vite, très vite : à 14 ans dans notre système sélectif, leur sort scolaire et professionnel pourrait bien être rapidement plié.

Elles ne sont plus que 3. Le plus précaire, qui vivait sous une tente en plein hiver, n'est plus là. Il a été expulsé de son campement par la préfecture. Ses maigres biens ont été détruits sous ses yeux par les services municipaux grenoblois. À ce qui se dit, il aurait été hébergé ailleurs. Ses enseignant/es n'en savent rien : les services sociaux ne les ont pas prévenus. De toute évidence, la question de la continuité scolaire de ce jeune ne les intéresse pas.

Ce mépris du droit à une scolarisation correcte, ces discriminations évidentes, on appelle ça du racisme d'État. Nombre de nos élèves, Français/es ou non, en sont victimes. Il fait écho, à l'échelle de nos établissements, aux milliers de mort/es en Méditerranée ou à la violence raciste d'un Trump. Il est, en France, de plus en plus assumé. Expulsions de sans-papiers, familles démembrées, fermeture meurtrière des frontières en Méditerranée comme à Calais ou Vintimille, islamophobie assumée, violences policières contre les populations racisées, notamment des quartiers populaires, rafles, criminalisation des militant/es défendant les migrant/es... Les gouvernements « socialistes », ont apporté bien des pierres à l'ignoble édifice.

Or ces politiques ne doivent pas être seulement combattues par simple humanité. Leur rôle objectif ne se limite pas à désigner des boucs émissaires et gagner des voix par démagogie. Elles servent d'abord à réduire petit à petit nos droits à tous et toutes. Enlever à un/e enfant Rrom toute protection sociale, c'est attaquer toute protection de l'enfance. Déscolariser un jeune albanais, c'est remettre en cause le droit absolu à l'éducation. Refuser un hébergement à un/e réfugié/e syrien, c'est abolir le droit à un hébergement pour chacun/e. Assassiner Adama Traoré, c'est nier le droit à la sécurité de tou/tes. Les violences policières contre les manifestations lors du mouvement de refus de la loi travail n'avaient ainsi rien d'inédit : elles n'étaient que la généralisation au mouvement social de méthodes utilisées depuis longtemps dans les quartiers populaires. Racisme et construction d'un Etat autoritaire et de plus en plus antisocial vont aujourd'hui de pair.

C'est donc une tâche syndicale fondamentale et prioritaire que de s'y affronter. La FSU et le SNES ont participé pour cela à construire des outils, comme le Réseau Education Sans Frontière. Nous affirmons dans nos textes nos convictions antiracistes. Mais cela ne suffit pas. Il est urgent d'aller plus loin : revitaliser les collectifs de défense de nos élèves de famille sans-papier, participer à la défense des militant/es antiracistes jugé/es pour délit de solidarité, lutter pied à pied contre l'islamophobie et les autres préjugés racistes dont notre milieu professionnel est loin d'être exempt, refuser de nous ranger derrière quelque « union nationale » que ce soit, et enfin radicaliser nos revendications, souvent trop timides, en exigeant par exemple l'ouverture des frontières et la liberté d'installation.

Thibaut, pour les élu/es ÉÉ à la CA

Section académique du SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945

BP 137 - 38403

Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@snes.edu

Tél. : 04.76.62.83.30

Fax : 04.76.62.29.64

Site internet académique :
www.grenoble.snes.edu

Carrières : les dates à ne pas manquer

Les circulaires, les analyses et les fiches syndicales de suivi sont accessibles sur le site académique du SNES-FSU

Temps partiel : demande avant le 12 février

N'hésitez pas à contacter le SNES-FSU en cas de blocage dans votre établissement et à faire appel devant la CAPA de votre corps.

Congé formation : groupe de travail le 14 février

Avancement d'échelon des certifiés : CAPA le 13 mars

Accès au corps des agrégés : CAPA le 21 mars

Hors classe et classe exceptionnelle des PEGC : CAPA le 30 mars

Hors classe des agrégés : CAPA le 13 avril

Hors classe des certifiés : CAPA le 1^{er} juin

Hors classe des CPE : CAPA le 26 juin



Mouvement intra 2017

Le serveur ouvrira mi-mars.

À noter sur vos agendas !

Colloque sur les services publics « à la française »

quelle histoire et quelle évolution, quels enjeux et quel avenir ?

jeudi 11 mai 2017

de 9h00 à 17h00

Bourse du travail de Grenoble

Demande d'autorisation d'absence de droit à faire un mois avant.

Une commission actifs/retraités dans l'académie de Grenoble

Comment maintenir un lien actifs/retraités ? Comment réfléchir ensemble sur des sujets de société avec nos spécificités, nos expériences présentes et passées ? Comment remettre au cœur des revendications syndicales des actifs nos exigences quant aux conditions de départ à la retraite, exigences que le SNES a toujours défendues et doit continuer de porter ? Comment faire prendre conscience aux actifs que tout ce que perdent les retraités actuellement pénalisera lourdement les actifs d'aujourd'hui car ces derniers sont les retraités de demain ? Comment militer ensemble pour une meilleure protection sociale ? Comment créer un ou deux rendez-vous annuels de débat militant pour tous ?

C'est à partir de ces questionnements que s'est mise en place une Commission Actifs/Retraités, composée des S1 retraités, d'un actif par S2, du SG académique, ainsi que d'un bureau restreint chargé de la mise en place et de l'organisation de cette commission.

Cette commission se construit progressivement dans notre académie et nous espérons que de nombreux militants actifs et retraités participeront aux colloques qu'elle va proposer à tous !



Les dates et lieux des permanences spéciales *Mouvement intra* seront mises en ligne sur www.grenoble.snes.edu début mars.

Le bulletin de référence sera envoyé à tous les syndiqués dès la parution de la circulaire.